



ARTICLE 28 -BORDEREAU DES PRIX DETAIL ESTIMATIF :

Marché passé par appel d'offres simplifié sur offres de prix en application de l'alinéa 2 du paragraphe 1 de l'article 19, et l'alinéa b du paragraphe 3 de l'article 20 et l'article 148 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics.

N° Art	Désignation	Unité de mesure	Quantité	Prix HT En DH	Prix Total HT
1	Raticide pate à base de flocoumafen 0,0025%. payé au kg	kg	1000		
2	Raticide bloc à base de brodifacoum 0,005% .Payé au Kg.	kg	1000		
3	Raticide pate à base de difenacoum 0,005% payé au kg	kg	1000		
4	Raticide bloc à crochet métallique pour les égouts à base de bromadiolone 0.0029% payé au kg	kg	500		
5	Raticide combiné pate à base de bromadiolone 0,0025%+ brodifacoum 0,0025% _payé au kg.	Kg	1200		
				TOTAL HT	
				TVA (20%)	
				TOTAL TTC	

Fait àle

SIGNATURE ET CACHET DU CONCURRENT